



TotalEnergies

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

## CERAN XM 100

n° SDS : 080939

Date de révision précédente : 2022/10/17

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : CERAN XM 100  
UFI : DY47-U74Y-000U-C2JS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Graisse lubrifiante Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Industriel Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Professionnel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Lubrifiants  
562 Avenue du Parc de L'île  
92029 Nanterre Cedex FRANCE  
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00  
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71  
rm.msds-lubs@totalenergies.com

Se référer à la rubrique 16 pour les coordonnées du fournisseur local

#### Contact

H.S.E

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59  
En France - Centre anti poison :  
ANGERS : 02 41 48 21 21  
BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
LILLE : 08 00 59 59 59  
LYON : 04 72 11 69 11  
MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
NANCY : 03 83 22 50 50  
PARIS : 01 40 05 48 48  
STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

#### Fournisseur

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670



## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Irrit. 2, H319

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les principaux effets néfastes physiques, pour la santé humaine et pour l'environnement, se reporter aux rubriques 9 à 12

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

Intervention : P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient du (de la) acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium et C14-16-18 Alkyl phenol. Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration  $\geq 0,1$  %.  
Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges** : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	REACH #: 01-2119492627-25 CE: 271-529-4 CAS: 68584-23-6	≤10	Skin Sens. 1B, H317	Skin Sens. 1B, H317: C ≥ 10%	[1]
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	REACH #: 01-2119492616-28 CE: 274-263-7 CAS: 70024-69-0	≤3	Skin Sens. 1B, H317	-	[1]
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	REACH #: 01-2119488992-18 CE: 263-093-9 CAS: 61789-86-4	≤3	Skin Sens. 1, H317	Skin Sens. 1, H317: C ≥ 10%	[1]
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	REACH #: 01-2119560592-37 CE: 932-231-6 CAS: 1335202-81-7	<3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	REACH #: 01-2119491299-23 CE: 270-128-1 CAS: 68411-46-1	≤1	Repr. 2, H361f	-	[1]
C14-16-18 Alkyl phenol	REACH #: 01-2119498288-19 CE: 931-468-2	≤0.3	Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373  <b>Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	-	[1]

**Informations complémentaires** : Huile minérale d'origine pétrolière. Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Contact avec les yeux** :  douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** :  irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers dus à la substance ou au mélange** :  Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** : monoxyde de carbone  
dioxyde de carbone  
Dioxyde de silicium  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre  
Sulfure d'hydrogène  
Mercaptans

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** :  Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Petit déversement accidentel** :  Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.



**Grand déversement accidentel** : **E**carter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** : **E** revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**V**oir la section 10 concernant les matières incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**E** stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : **V**oir scénarios d'exposition

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### Valeurs limites biologiques (VLB)

Aucun index d'exposition connu.



**Procédures de surveillance recommandées** : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Valeur limite d'exposition conseillée** : Brouillard d'huile minérale : USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffinée)

**DNEL/DMEL**

Produit/substance	Résultat
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b> 0.513 mg/cm <sup>2</sup> <u>Effets</u> : Local
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b> 0.8333 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b> 1.03 mg/cm <sup>2</sup> <u>Effets</u> : Local
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b> 1.667 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b> 2.9 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets</u> : Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b> 3.33 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b> 11.75 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets</u> : Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b> 0.513 mg/cm <sup>2</sup> <u>Effets</u> : Local
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b> 0.8333 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b> 1.03 mg/cm <sup>2</sup> <u>Effets</u> : Local
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b> 1.667 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique



acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium

**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**2.9 mg/m<sup>3</sup>Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

3.33 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**11.75 mg/m<sup>3</sup>Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**0.513 mg/cm<sup>2</sup>Effets: Local**DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**

0.8333 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**1.03 mg/cm<sup>2</sup>Effets: Local**DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**

1.667 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**2.9 mg/m<sup>3</sup>Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

3.33 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**11.75 mg/m<sup>3</sup>Effets: Systémique

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt

**DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale**

89 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

1.7 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**

85 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

**DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**

0.05 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**0.08 mg/m<sup>3</sup>Effets: Systémique



C14-16-18 Alkyl phenol

**DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**

0.22 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**0.31 mg/m<sup>3</sup>Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

0.44 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**1.17 mg/m<sup>3</sup>Effets: Systémique**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**

0.3 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique**PNEC**

Produit/substance	Résultat
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	<b>Eau douce</b> 1 mg/l
	<b>Eau de mer</b> 1 mg/l
	<b>Sédiment d'eau douce</b> 226000000 mg/kg dwt
	<b>Sédiment d'eau de mer</b> 226000000 mg/kg dwt
	<b>Sol</b> 868700000 mg/kg dwt
	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b> 100 mg/l
	<b>Empoisonnement Secondaire</b> 16.667 mg/kg dwt
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	<b>Eau douce</b> 1 mg/l
	<b>Eau de mer</b> 1 mg/l
	<b>Sédiment d'eau douce</b> 226000000 mg/kg dwt
	<b>Sédiment d'eau de mer</b> 226000000 mg/kg dwt
	<b>Sol</b> 271000000 mg/kg dwt
	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b> 100 mg/l



acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium

**Empoisonnement Secondaire**

16.667 mg/kg dwt

**Eau douce**

1 mg/l

**Eau de mer**

1 mg/l

**Sédiment d'eau douce**

226000000 mg/kg dwt

**Sédiment d'eau de mer**

226000000 mg/kg dwt

**Sol**

271000000 mg/kg wwt

**Usine de Traitement d'Eaux Usées**

1000 mg/l

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt

**Eau douce**

23 µg/l

**Eau de mer**

2.3 µg/l

**Usine de Traitement d'Eaux Usées**

3 mg/l

**Sédiment d'eau douce**

174 µg/kg dwt

**Sédiment d'eau de mer**

17.4 µg/kg dwt

**Sol**

620 µg/kg dwt

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

**Eau douce**

33.8 µg/l

**Eau de mer**

3.38 µg/l

**Sédiment d'eau douce**

446 µg/kg dwt

**Sédiment d'eau de mer**

44.6 µg/kg dwt

**Sol**

1.76 mg/kg dwt

C14-16-18 Alkyl phenol

**Eau douce**

0.1 mg/l

**Eau de mer**

0.01 mg/l

**Sédiment d'eau douce**



4266.16 mg/kg dwt

**Sédiment d'eau de mer**

426.62 mg/kg dwt

**Sol**

852.58 mg/kg dwt

**Usine de Traitement d'Eaux Usées**

100 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** :  Lunettes de sécurité avec protections latérales, EN 166.

### Texte intégral des mentions H abrégées

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.  
Gants résistants aux hydrocarbures  
caoutchouc nitrile  
Caoutchouc fluoré  
Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes ISO 21420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement

**Protection corporelle** :  Équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Protection respiratoire** :  Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.



**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	: <input checked="" type="checkbox"/> Solide. [graisse]	
Couleur	: <input checked="" type="checkbox"/> Brun. [Pâle]	
Odeur	: Caractéristique.	
pH	: Non applicable.	Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
Point de fusion/point de congélation	: >300°C [EN ISO 3016]	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable.	
Point d'éclair	: Non applicable.	
Inflammabilité	: Oui.	
Limites inférieure et supérieure d'explosivité	: <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable.	
Pression de vapeur	: Non applicable.	
Densité de vapeur	: <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable.	
Densité relative	: 0.9 [ASTM D 4052]	
Masse volumique	: 0.9 g/cm <sup>3</sup> [20°C] [ASTM D 4052]	
Solubilité(s)	:	

Support	Résultat
eau	Non soluble

Miscible à l'eau	: Non.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: >3.5
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.
Température de décomposition	: >300°C
Viscosité	: <input checked="" type="checkbox"/> Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C): Non applicable.

#### Caractéristiques des particules

Taille des particules moyenne :  Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique pertinent pour une utilisation sûre du produit

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Produit/substance	Résultat
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	<b>Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - DL50</b> >5000 mg/kg OECD 401 Références croisées
	<b>Lapin - Mâle, Femelle - Voie cutanée - DL50</b> >4000 mg/kg OECD
	<b>Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards</b> >1.9 mg/l [4 heures] EPA OPP 81-3 Toxicité aiguë par inhalation
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	<b>Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - DL50</b> >5000 mg/kg OECD 401
	<b>Lapin - Mâle, Femelle - Voie cutanée - DL50</b> >5000 mg/kg OECD 402
	<b>Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards</b> >1.9 mg/l [4 heures] EPA OPP 81-3 Toxicité aiguë par inhalation Références croisées
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	<b>Rat - Mâle - Voie orale - DL50</b> >16000 mg/kg



Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	<b>Lapin - Mâle, Femelle - Voie cutanée - DL50</b> >4000 mg/kg
	<b>Rat - Mâle - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards</b> >1.9 mg/l [4 heures] EPA OPP 81-3 Toxicité aiguë par inhalation
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	<b>Rat - Femelle - Voie orale - DL50</b> 4445 mg/kg
	<b>Rat - Mâle, Femelle - Voie cutanée - DL50</b> >2000 mg/kg OECD 402 Références croisées
C14-16-18 Alkyl phenol	<b>Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - DL50</b> >5000 mg/kg OECD 401
	<b>Rat - Voie orale - DL50</b> 2000 mg/kg
	<b>Rat - Voie cutanée - DL50</b> 2000 mg/kg

**Estimations de la toxicité aiguë**

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
<input checked="" type="checkbox"/> Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	4445	N/A	N/A	N/A	N/A

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants.

**Lésions oculaires graves/ irritation oculaire**

Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Corrosion/irritation respiratoire**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Peau**

après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants. Contient sensibilisant Peut produire une réaction allergique. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise

**Respiratoire**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants.

**Mutagenicité des cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaisants.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Produit/substance	Résultat
14-16-18 Alkyl phenol	STOT RE 2, H373

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Contact avec les yeux** :  douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** :  irritation  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Effets chroniques potentiels pour la santé**

Produit/substance	Résultat
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	<b>Sub-aigüe - Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - NOAEL</b> OECD [407] 500 mg/kg
	<b>Sub-aigüe - Rat - Mâle, Femelle - Voie cutanée - NOAEL</b> OECD [410] >1000 mg/kg
	<b>Sub-aigüe - Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - NOAEL</b> <b>Vapeurs</b> OECD [412] 50 mg/m <sup>3</sup> [28 jours]

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.



<b>Cancérogénicité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	<b>Aiguë - CL50</b> Poisson - <i>Cyprinodon variegatus</i> OECD >1000 mg/l [96 heures]
	<b>Aiguë - CE50</b> Crustacés - <i>Daphnia magna</i> OECD >1000 mg/l [48 heures] <u>Effet</u> : Mobilité
	<b>Aiguë - CE50</b> Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> OECD >1000 mg/l [72 heures] <u>Effet</u> : (taux de croissance)
	<b>Chronique - CE10</b> Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> OECD >1000 mg/l [72 heures] <u>Effet</u> : (taux de croissance)
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	<b>Aiguë - CE50</b> Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> OECD >1000 mg/l [72 heures] <u>Effet</u> : (taux de croissance)
	<b>Aiguë - CE50</b> Crustacés - <i>Daphnia magna</i> OECD >1000 mg/l [48 heures] <u>Effet</u> : Mobilité
	<b>Aiguë - CL50</b> Poisson - <i>Cyprinodon variegatus</i>



acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium

OECD  
>1000 mg/l [96 heures]

**Chronique - CE10**

Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*  
OECD  
>1000 mg/l [72 heures]  
Effet: (taux de croissance)

**Aiguë - CE50**

Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*  
OECD  
>1000 mg/l [72 heures]  
Effet: (taux de croissance)

**Aiguë - CE50**

Crustacés - *Daphnia magna*  
OECD 202  
>1000 mg/l [48 heures]  
Effet: Mobilité

**Aiguë - CL50**

Poisson - *Cyprinodon variegatus*  
OECD  
>1000 mg/l [96 heures]

**Chronique - CE10**

Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*  
OECD  
>1000 mg/l [72 heures]  
Effet: (taux de croissance)

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs.,  
calcium salt

**Aiguë - CL50**

Poisson - *Lepomis macrochirus*  
STDMETH, ASTM and USEPA  
1.67 mg/l [96 heures]

**Aiguë - CE50**

Crustacés - *Daphnia magna*  
OECD 202  
2.9 mg/l [48 heures]  
Effet: Mobilité

**Aiguë - CE50**

Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*  
STDMETH, ASTM and USEPA  
29 mg/l [96 heures]  
Effet: (taux de croissance)

**Chronique - NOEC**

Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*  
STDMETH, ASTM and USEPA  
0.5 mg/l [96 heures]  
Effet: (taux de croissance)

**Chronique - NOEC**

Daphnie  
OECD 211  
0.379 mg/l [48 heures]



benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

**Aiguë - CL50 - Eau douce**

Poisson - *Danio rerio*  
OECD 203  
>100 mg/l [96 heures]  
Effet: Mortalité

**Aiguë - CE50 - Eau douce**

Algues - *Desmodesmus subspicatus*  
OECD 201  
>100 mg/l [72 heures]  
Effet: (taux de croissance)

C14-16-18 Alkyl phenol

**Aiguë - CE50**

Daphnie - *Daphnia magna*  
OECD 202  
>100 mg/l [48 heures]

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit/substance	Résultat
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	OECD 301D 0% [28 jours] - Non facilement
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	OECD 301D 0% [28 jours] - Non facilement
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	OECD 301D 0% [28 jours] - Non facilement
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	OECD 301B >90% [28 jours] - Facilement
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	OECD [301B] 1% [28 jours]

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	-	-	Non facilement
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	-	-	Non facilement
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	-	-	Non facilement
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	-	-	Facilement
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	-	-	Non facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**



Produit/substance	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	>3.5 22	-	Faible Élevée
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	2.89	-	Faible
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	5.1	1730	Élevée

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Coefficient de répartition sol/eau

Produit/substance	logK <sub>oc</sub>	K <sub>oc</sub>
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	8.92	832000000
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	8.92	832000000

##### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Produit/substance	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	No	No	No	No	No	No	No
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	No	No	No	No	No	No	No
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	No	No	No	No	No	No	No
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	No	No	No	No	No	No	No
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	No	No	No	Yes	No	No	No
C14-16-18 Alkyl phenol	No	No	No	Yes	No	No	No

**Mobilité** : Non disponible.

**Mobilité dans le sol** : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Il y a peu de pertes par évaporation

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Produit/substance	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	No	No	No	No	No	No	No
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	No	No	No	No	No	No	No
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	No	No	No	No	No	No	No
Benzenesulfonic acid,	No	No	No	No	No	No	No



C10-13-alkyl derivs., calcium salt	No	No	No	Yes	No	No	No
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	No	No	No	Yes	No	No	No
C14-16-18 Alkyl phenol	No	No	No	Yes	No	No	No

**Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]** :  Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** :  Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter dans l'environnement.

**Déchets Dangereux** : Oui.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12\*

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	<input checked="" type="checkbox"/> Non réglementé.	<input checked="" type="checkbox"/> Non réglementé.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-	-



TotalEnergies

# CERAN XM 100

n° SDS : 080939

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	<input checked="" type="checkbox"/> Non.	<input checked="" type="checkbox"/> Non.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Étiquetage** : Non applicable.

#### Autres Réglementations UE

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Émissions industrielles** : Non inscrit

**(prévention et réduction intégrées de la pollution) -**

**Air**

**Émissions industrielles** : Non inscrit

**(prévention et réduction intégrées de la pollution) -**

**Eau**

**Précurseurs d'explosifs** :  Non applicable.

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

#### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

#### les polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Directive Seveso



Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

### Identifiants

Huile minérale

RG36

**Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

**Autres réglementations** : Art R4412-1 à R4412-57 du Code du Travail relatif aux dispositions applicables aux agents chimiques dangereux.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**Inventaire du Japon (ISHL)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de Corée (KECI)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques de Taiwan** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de la Thaïlande** : Indéterminé.

**Inventaire de Turquie** : Indéterminé.

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Vietnam** : Indéterminé.



Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres réglementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : voir scénarios d'exposition

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
B = Bioaccumulables  
FBC = Facteur de bioconcentration  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DMSO = Dimethyl Sulfoxide  
CE50 = concentration efficace médiane  
EL50 = Charge effective médiane  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
HSE = Health, Safety and Environment (Santé, sécurité et environnement)  
IATA = Association international du transport aérien  
CI50 = concentration inhibitrice médiane  
IDHL = Immediately dangerous to life or health (Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé)  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
OMI = Organisation maritime internationale  
CL50 = concentration léthale médiane  
DL50 = dose léthale médiane  
LL50 = median Lethal Loading (charge léthale médiane)  
LogKow = coefficient de partage octanol/eau  
M = mobile  
N/A = Non disponible  
NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health (Institut national Américain de sécurité et santé au travail)  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level (Aucun niveau d'effet indésirable observé)  
NOEC No Observed Effect Concentration  
NOEL = Dose sans effet toxique observable  
NOELR = No observed Effect Loading Rate  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
VLE(P) = Valeur limite d'exposition (Professionnelle)  
P = Persistantes  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédite sans effet  
QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship (Relations quantitatives structure activité RQSA)  
REL = Recommended Exposure Limit (Exposition limite recommandée)  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SGG = Groupe de séparation  
STEL = Short Term Exposure Limit (Exposition limite à court terme)  
T = Toxiques  
TLV = Threshold Limit Value

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

VME (TWA) = Valeur Moyenne d'Exposition  
 vB = Très bioaccumulable  
 vM = très mobile  
 COV = Composés organiques volatils  
 vP = Très persistant  
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable  
 vPvM = Très persistant et très mobile  
 UFI : unique formula identifier = Identifiant de formule unique  
 UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériels biologiques

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]**

Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

**Détails supplémentaires sur les fournisseurs du produit**

TotalEnergies Marketing Antilles-Guyane ZI. Californie 97232 Le Lamentin Martinique France Tel: +596 596 504 957
--

TotalEnergies Marketing Mayotte Immeuble Jacaranda 1, Lotissement Les 3 vallées Majicavo Lamir BP 867 kawéni 97600 MAMOUDZOU tél : +262 (0) 269 60 12 94 fax : +262 (0) 269 60 17 30
---

TotalEnergies Marketing Réunion 3 rue Jacques Prévert BP286 – 97827 LE PORT tél : +262 (0) 262 55 20 20 fax : +262 (0) 262 55 20 31
---



## RUBRIQUE 16: Autres informations

TotalEnergies Lubrifiants Services Automobile  
105 Boulevard de la mission Marchand  
92411 Courbevoie Cedex France  
Tel : 01 47 75 50 00

Date de révision : 2/20/2025

Date de la précédente édition : 10/17/2022

Version : 4

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange  
Code : 080939  
Nom du produit : CERAN XM 100

### Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15  
**Secteur d'utilisation finale:** SU03, SU10  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC02

Santé Scénarios contributifs : **Mesures générales applicables à toutes les activités**  
**Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée - PROC02**  
**Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées - PROC03**  
**Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées - PROC04, PROC05**  
**Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) - PROC04, PROC05**  
**Échantillonnage dans le procédé - PROC04, PROC08b**  
**Transferts de vrac Installation dédiée - PROC08b**  
**Transferts Fûts/lots Installation dédiée - PROC08b**  
**Transferts Fûts/lots Installation non dédiée - PROC08a**  
**Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08a, PROC08b**  
**Remplissage des fûts et des petits emballages - PROC09**  
**Activités de laboratoire - PROC15**  
**Stockage - PROC01, PROC02**

<b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b>	: Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage et la maintenance..
---	---

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scénario d'exposition n'est requis

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %. (sauf si autrement spécifié)

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales

**Quantités utilisées** : Non applicable.

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)

**Facteurs humains non influencés par la gestion des risques** : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 7/2/2020

26/46

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié)

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

**Protection individuelle** : Utiliser une protection oculaire adaptée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Échantillonnage dans le procédé**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transferts de vrac Installation dédiée**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Nettoyer immédiatement les déversements.

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Remplissage des fûts et des petits emballages**

**Mesures de contrôle de ventilation** : Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Activités de laboratoire**

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Stockage**

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Stocker la substance en système fermé.

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Échantillonnage dans le procédé**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transferts de vrac Installation dédiée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Remplissage des fûts et des petits emballages**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Activités de laboratoire**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange  
Code : 080939  
Nom du produit : CERAN XM 100

### Section 1 - Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09  
**Secteur d'utilisation finale:** SU03  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC04, ERC07

**Santé Scénarios contributifs** : **Mesures générales applicables à toutes les activités**  
**Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01**  
**Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02, PROC09**  
**Équipement de série initial Systèmes ouverts - PROC08b**  
**Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01**  
**Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08b**  
**Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) - PROC08b**  
**Stockage - PROC01, PROC02**

**Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition** : Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scénario d'exposition n'est requis

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

Date d'édition/Date de révision : 7/6/2020

31/46

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales (systèmes fermés)**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts**

<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)**

<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage**

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Stocker la substance en système fermé.

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales (systèmes fermés)**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements**  
L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange  
Code : 080939  
Nom du produit : CERAN XM 100

### Section 1 - Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09  
**Secteur d'utilisation finale:** SU03  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC04, ERC07

**Santé Scénarios contributifs** : **Mesures générales applicables à toutes les activités**  
**Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01**  
**Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02, PROC09**  
**Équipement de série initial Systèmes ouverts - PROC08b**  
**Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01**  
**Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08b**  
**Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) - PROC08b**  
**Stockage - PROC01, PROC02**

<b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b>	: Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.
---	--

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scénario d'exposition n'est requis

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

Date d'édition/Date de révision : 7/7/2020

35/46

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales (systèmes fermés)**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts**

<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)**

<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage**

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Stocker la substance en système fermé.

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales (systèmes fermés)**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements**  
L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante)

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange  
Code : 080939  
Nom du produit : CERAN XM 100

### Section 1 - Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Industriel

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Industriel  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC07, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13  
**Secteur d'utilisation finale:** SU03  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC04

**Santé Scénarios contributifs** : **Mesures générales applicables à toutes les activités**  
**Transferts de matière Manuel(le)** - PROC08b  
**Transferts de matière Procédé automatisé en systèmes (semi-)clos** - PROC08b, PROC09  
**Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux** - PROC10  
**Pulvérisation** - PROC07  
**Traitement d'articles par trempage et versage** - PROC13  
**Nettoyage et maintenance des équipements** - PROC08b  
**Stockage** - PROC01, PROC02

**Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition** : Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements, par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits associés, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scénario d'exposition n'est requis

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

**Date d'édition/Date de révision** : 7/7/2020

39/46

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Transferts de matière Manuel(le)</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Transferts de matière Procédé automatisé en systèmes (semi-)clos</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Pulvérisation</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation aspirante.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Traitement d'articles par trempage et versage</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements</b>	
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage</b>	
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Stocker la substance en système fermé.

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet :** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Transferts de matière Manuel(le)**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Transferts de matière Procédé automatisé en systèmes (semi-)clos**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Pulvérisation**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Traitement d'articles par trempage et versage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange  
Code : 080939  
Nom du produit : CERAN XM 100

### Section 1 - Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Professionnel

**Liste des descripteurs d'utilisation** : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Professionnel  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC02, PROC08a, PROC10, PROC11, PROC13  
**Secteur d'utilisation finale:** SU22  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d

**Santé Scénarios contributifs** : **Mesures générales applicables à toutes les activités**  
**Transferts de matière Manuel(le)** - PROC08a  
**Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux** - PROC10  
**Pulvérisation** - PROC11  
**Traitement d'articles par trempage et versage** - PROC13  
**Nettoyage et maintenance des équipements** - PROC08a  
**Stockage** - PROC01, PROC02

**Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition** : Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements, par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits associés, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scénario d'exposition n'est requis

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

**État physique** : Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié.  
Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

Date d'édition/Date de révision : 7/8/2020

43/46

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
- Protection individuelle** : Utiliser une protection oculaire adaptée.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Transferts de matière Manuel(le)

- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux

- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

- Protection individuelle** : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Pulvérisation

- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

- Protection individuelle** : Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
- Protection respiratoire** : Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Traitement d'articles par trempage et versage

- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements

- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
- Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet** : Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
- Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

**Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Stockage

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Stocker la substance en système fermé.

## Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet** : Non applicable.

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

**Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Transferts de matière Manuel(le)

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Pulvérisation

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Traitement d'articles par trempage et versage

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.